

Sylvie BONALDI
Conseillère municipale et métropolitaine
2, rue de l'Hôtel de Ville
06000 NICE

Nice, le 27 Janvier 2023

Mme Rima ABDUL-MALAK
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 PARIS Cedex 1

Objet : Lettre ouverte à la Ministre de la Culture contre la destruction du Palais des Congrès Acropolis à Nice.

Mme la Ministre,

Nous ne voulons pas d'un deuxième « coup du Théâtre » !

En date du 1^{er} septembre 2022, je vous écrivais pour vous exprimer mon étonnement sur le calendrier et l'empressement à détruire le bâtiment qui abritait le TNN alors que celui en construction (Iconic) qui devait accueillir une des salles de théâtre de substitution ne semblait pas en état près d'achèvement pour la date d'engagement auprès de la Ministre de la Culture, à savoir fin 2022.

En effet, l'autorisation de démolir de la Ministre de la Culture de l'époque avait été délivrée par lettre du 2 décembre 2021 « *sous réserve des assurances que vous pourrez donner à mon administration concernant la livraison en 2022 des trois équipements mentionnés ci-dessus, qui sont nécessaires à la poursuite de l'activité du Centre dramatique national. En effet, je tiens à ce que la continuité soit assurée, notamment dans la programmation et dans le travail des équipes artistiques.* »

A mon courrier, votre Chef de Cabinet répondait le 20 septembre 2022 que « *s'agissant du troisième équipement, la salle Iconic, celui-ci qui connaît, certes, des retards extérieurs, est en cours d'achèvement et devrait être ouvert au début de l'année 2023.* »

Et d'ajouter : « *Les conditions formulées par Madame Roselyne Bachelot-Narquin, précédente ministre de la Culture, dans sa lettre du 02 décembre 2021 autorisant la démolition du théâtre national de Nice, conformément à l'article 2 de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945, sont donc bien respectées.* »

Or le 22 novembre 2022, nous apprenons par une conférence de presse de M. Estrosi que le projet d'auditorium dans la structure Iconic est abandonné car « *la scène est trop petite et les plafonds sont trop bas* ». Vous avouerez qu'il y a de part et d'autres une certaine légèreté à ne pas vérifier en amont, sur le permis de construire, que les normes soient respectées !

Deuxième acte dans la destruction de lieux culturels à Nice, candidate à la capitale européenne de la Culture de 2028 : projet de démolition du Palais des Congrès Acropolis, de ses salles de concert et de la cinémathèque !

Tout cela est voué à être détruit, à partir de fin février, dont un auditorium de 2500 places, deuxième salle de concert de France avec une acoustique exceptionnelle et une scène de 1.200 m².

Rappelons-le, dans un contexte où l'ère de l'abondance est révolue, et les finances de la ville et la métropole imposent de lever le pied sur les dépenses. Le prétexte de planter des arbres sur une dalle de béton convainc peu. D'autres lieux sont préférables pour végétaliser, qui ne nécessiteraient pas la démolition d'un bâtiment exceptionnel et opérationnel.

Mais là encore une question se pose : pourquoi détruire si vite ? Le site de remplacement est-il disponible ? Non ! A vrai dire, aucune certitude sur la destination du futur Palais des Congrès et des Expositions dont la livraison n'est prévue au mieux que fin 2027.

La dernière piste évoquée, ce sont les locaux rénovés du MIN Fleurs. Encore faut-il que les occupants actuels du MIN Fleurs acceptent le site cible qui vient d'être envisagé, à Saint-Laurent du Var, dans des locaux mal desservis aux parkings insuffisants. Et toute construction nouvelle dans le quartier prévu du Grand Arénas semble de plus en plus problématique, depuis qu'un immeuble encore non achevé s'est affaissé de 18 cm.

En conséquence, si vous laissez faire, après la destruction du bâtiment qui abritait le Théâtre National de Nice (salle de 963 et 318 places), remplacé par le théâtre des Franciscains (moins de 300 places) et la structure provisoire « La Cuisine », Nice n'aura plus de Palais des Congrès avec ses salles de concert et la cinémathèque.

Et nul ne peut s'engager avec sincérité et sérieux sur des dates pour la livraison du futur Palais des Congrès et des Expositions.

Accessoirement en ce qui concerne votre domaine d'autorité, mais à titre majeur pour la Ville de Nice et pour la partie qui relève de votre collègue, M. le Ministre de l'Action et des Comptes publics récemment venu à Nice, la démolition du Palais des Congrès Acropolis en l'absence de solution de substitution efficace avant au mieux plusieurs années, a d'ores et déjà entraîné la cessation de l'activité du tourisme d'affaires à Nice, générateur de milliers d'emplois directs et indirects.

La démolition du Palais des Congrès menacerait lourdement et pour longtemps ce pan de l'économie, d'autres villes, dont Cannes et Marseille, ayant déjà récupéré des événements évincés de Nice. La commercialisation et programmation des événements nécessite plusieurs années de prospection, sur la base d'une structure existante et éprouvée.

J'espère que ce courrier va vous aider à prendre la mesure de ce qui va advenir de Nice sur le plan culturel si vous n'intervenez pas.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes respectueuses salutations.

Sylvie BONALDI
